



Pacte Mondial des Nations Unies

Communication sur le Progrès (CoPs)

Actualisation 2014.

Notre monde est en perpétuelle évolution, engagé dans une dynamique de développement économique et industriel globalisé où les droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption constituent plus que jamais des valeurs importantes pour appréhender le futur.

Le groupe FRANS BONHOMME est animé par un esprit de solidarité, d'équité sociale, de préservation des écosystèmes, de satisfaction des parties prenantes, de responsabilité sociétale et de performance continue. Il place son activité au cœur du **Développement Durable** en s'inscrivant le 14 Octobre 2011 au **Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact)**. Tous les efforts investis dans ce défi, ce projet ambitieux, sont activement poursuivis.

Vous trouverez ci dessous la lettre d'engagement du Président de Frans Bonhomme au **Global Compact**.

FRANS BONHOMME
ZI n°1-3 rue Denis Papin
BP238,
37302, JOUÉ LES TOURS

Joué les Tours, le 28 Juillet 2014

Chers Collaborateurs Chers Actionnaires,

Le 14 Octobre 2011, **FRANS BONHOMME** a adhéré aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact).


En conformité avec les valeurs que nous défendons que sont à la fois la politique en faveur de la Qualité, la Sécurité, l'Environnement, et notre investissement dans le Développement Durable, FRANS BONHOMME a le plaisir de confirmer son engagement aux 4 piliers du Pacte Mondial en matière de :

- **Droits de l'Homme.**
- **Conditions de travail.**
- **Environnement.**
- **Lutte contre la corruption.**

Cette déclaration marque notre engagement aux dix principes du Pacte Mondial et notre intention de promouvoir ces valeurs dans notre sphère d'influence.

Au-delà du simple respect de la législation, FRANS BONHOMME s'est engagé à respecter les 10 principes du Global Compact mais également à renforcer, développer et mettre en place des initiatives dans ce sens.

En Juillet 2014, FRANS BONHOMME renouvelle, via son Président et son comité de direction, son engagement aux principes du Global Compact.



Dominique MASSON
Président

I. Nos actions au « Pacte Mondial Réseau France ».

1. Thématique sur les Droits de l'Homme

1.1 Principes n°1 et 2 : Respect des Droits de l'Homme

Disposant de 384 sites en France et 18 en Espagne, FRANS BONHOMME s'engage à respecter et appliquer en tous points les constitutions, lois et règlements en vigueur dans le pays où s'exerce son activité.

FRANS BONHOMME applique les grands principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Nous respectons également les obligations réglementaires et législatives du Code du Travail et de la Convention Collective du Négoce des Matériaux de Construction.

A cette fin notre service juridique, spécialisé dans le domaine de la santé, de la sécurité et des droits du travail surveille en permanence les éventuels écarts en termes d'exigences légales, assure une veille juridique, mesure et réalise un suivi d'indicateurs spécifiques à ce domaine ([Tableau 1](#)).

Tableau 1 : Évolution des instances judiciaires (2011 – 2013).

Différends concernant le non respect du Droit du Travail.	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Nombre de mises en demeure de l'Inspection du travail.	0	0	0
Nombre de procès-verbaux de l'Inspection du travail.	0	0	0

Afin de s'assurer que nos fournisseurs respectent également les principes du Pacte mondial un Questionnaire d'Intégrité leur est soumis dans le but d'évaluer leurs actions dans ces domaines.

L'optimisation des conditions de travail implique en grande partie un environnement salubre et sécuritaire pour les salariés. Dans cette perspective, FRANS BONHOMME a mis en place une politique de Management de la Santé, Sécurité au Travail privilégiant le respect de la réglementation, de la législation ainsi que de ses exigences internes afin de réduire les Accidents du Travail (AT) ([Tableau 2](#)).

Tableau 2 : Actions de management Santé Sécurité à FRANS BONHOMME.
(**CA** : Chef d'agence ; **CD** : Chef de dépôt ; **CM** : Chef de magasin).

Management Santé Sécurité FRANS BONHOMME		<u>2012</u>	<u>2013</u>
Nombre d'audits internes Santé Sécurité		60	74
Réunions Santé Sécurité sectorielle (CA/CD/CM).	Nombre de réunions	9	10
	Total participants.	147	260

- Des audits internes Santé Sécurité Environnement sont réalisés régulièrement ; cette démarche a pour but de vérifier que les règles et les exigences légales sont bien respectées mais surtout de détecter et

corriger des dysfonctionnements qui nuisent aux bonnes conditions de travail des salariés et à la performance de FRANS BONHOMME.

- Les réunions de sensibilisation Santé Sécurité Environnement viennent compléter la politique de formation servant à expliquer en quoi la sécurité est un enjeu crucial, précisant et répondant à des points Santé Sécurité plus spécifiques et présentant des solutions permettant de travailler en toute sécurité. Des réunions mensuelles appelées *¼ d'heure sécurité* sont tenues dans chacun de nos sites depuis avril 2014.

- Une formation en ligne à la sécurité pour tous nos collaborateurs a été mise en place en 2014.

2. Thématique sur les Conditions de Travail

2.1. Principe n°3 : Liberté d'association et droit de négociation collective.

La société FRANS BONHOMME et les organisations de salariés actuelles travaillent de manière concertée et constructive ([Tableau 3](#)). L'objectif constant est de garantir une collaboration durable.

- Avant janvier 2011, les rapports entre salariés et employeurs étaient régis uniquement par un Accord d'Entreprise. Par la suite, la Direction de FRANS BONHOMME s'est également engagée dans l'application volontaire de la Convention Collective du Négoce des Matériaux de Construction.

- Tous les points de l'ancien Accord d'Entreprise, jugés plus avantageux pour les salariés, ont été conservés et ont donné lieu en Décembre 2010 à un nouvel accord d'entreprise, complémentaire à l'adhésion volontaire de la Convention Collective.

Tableau 3 : Diversité de la représentation syndicale à l'issue des élections des représentants du personnel d'avril 2014

	2014	
	Nombre	Noms
Organisations syndicales représentées	4	- CGT - CFDT - CFTC - CFE CGC

2.2. Principe n°4 et 5 : Elimination du travail forcé ou obligatoire et abolition du travail des enfants.

Conformément aux principes des Droits de l'Homme, au Code du Travail Français et à notre Convention Collective, FRANS BONHOMME exclut toutes formes de travail non déclaré, dissimulé ou faisant travailler des enfants sur

ses sites. La société respecte les directives générales relatives à l'âge minimum requis pour l'accès à un emploi (Code du travail).

2.3. Principe n°6 : Elimination de toute discrimination en matière d'emploi et de professions.

Notre politique de gestion des Ressources Humaines respecte *l'égalité des chances et l'égalité de traitement* de chacun de ses collaborateurs, sans aucune distinction d'appartenance ethnique, de couleur de peau, de sexe, d'âge, de religion, de nationalité, de préférence sexuelle, d'origine sociale ou d'opinion politique (Tableau 4).

Pour mémoire, deux accords sociaux ont été signés en 2012 :

- Mars 2012 : Prévention de la Pénibilité au Travail.
- Mars 2012 : Égalité Professionnelle entre Hommes et Femmes.

Un contrat de génération a été signé en septembre 2013.

Un guide de recrutement et une charte de recrutement ont été mis en œuvre en mai 2014.

Tableau 4 : Distribution des effectifs de FRANS BONHOMME.

Distribution des effectifs		2011	2012	2013
Effectifs (au 31/12/13)		2 169	2 221	2 179
Effectifs permanents		1 819	1 889	1 917
Répartition par sexe	Femmes	294	310	309
	Hommes	1 875	1 911	1 870
Répartition par nationalité	Français	2 133	2 186	2 140
	Étrangers	36	35	39
Répartition par âge	- de 25 ans	110	110	91
	De 25 à 39 ans	943	941	884
	de 40 à 59 ans	1 096	1 149	1 183
	60 ans et +	20	21	21
	Effectif total	2 169	2 221	2 179
Personnels handicapés FRANS BONHOMME		4	11	12

En dépit de la crise économique, l'effectif de FRANS BONHOMME reste supérieur à celui de 2011. Cependant, la faible proportion de femmes s'explique toujours par le fait que la manutention de nos produits (produits plastiques, béton, fonte) constitue l'activité majeure des métiers de FRANS BONHOMME ce qui réduit le nombre de candidatures féminines (Tableau 4).

Les critères d'embauche ou de promotion sont absolument indépendants de toute considérations d'âge, de sexe, d'origine, de culture etc... Seules les compétences, les qualifications, les motivations et l'adéquation au poste vacant sont retenues dans les décisions.

Nous promovons également la Formation Continue du personnel pour qu'il puisse atteindre un niveau élevé de performance (Tableau 5).

Tableau 5 : Évolution du nombre de personnes embauchées et de personnels formés à FRANS BONHOMME entre 2011 et 2013.

Embauche et Formation	2011	2012	2013
Nombre d'embauchés sous CDI	357	359	250
Nombre d'embauchés sous CDD	207	169	144
Montant consacré à la formation professionnelle continue (montant en k€).	1 647	1 560	1 415
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue (exigence légale : 0,5% de la masse salariale brute).	3,3	2,9	2,6

3. Thématique sur L'Environnement

3.1. Principe n°7 : L'approche de précaution liée à l'Environnement.

Afin de respecter la *directive REACH* et d'assurer la santé sécurité de ses clients comme celle de ses salariés, FRANS BONHOMME a recensé, dans une base de données informatique 176 *Fiches de Données Sécurité (FDS)* concernant tous les produits chimiques toxiques de son plan de vente.

Dans cette optique, FRANS BONHOMME a mis en pratique le *principe de précaution* pour la santé sécurité des clients et des salariés s'interdisant par exemple de vendre un film anti-termites. Ce produit ne notifiait pas les informations de risques de toxicité pour l'utilisateur, lors de son utilisation et le fabricant ne souhaitait pas modifier son information consommateur. Ce au-delà des réglementations en vigueur.

3.2. Principe n°8 : Initiatives en matière de responsabilité pour l'Environnement.

Notre service Qualité Sécurité Environnement s'applique à respecter les obligations stipulées par les exigences de la norme ISO 14.001, c'est-à-dire à planifier, à mettre en œuvre, diffuser, sensibiliser, évaluer et améliorer en continu ses processus concernant le Management Environnemental.

A cet effet, pour mettre en œuvre ce management de façon opérationnelle une charte de 8 engagements environnementaux ainsi qu'une procédure de gestion des déchets ont été rédigées, communiquées et appliquées progressivement à l'ensemble des sites de FRANS BONHOMME.

Notre politique sur les problématiques environnementales se fonde principalement sur la gestion des déchets :

Nous produisons près de 4.000 tonnes de déchets par an dont 1500 tonnes sont aujourd'hui valorisées. Un programme de généralisation du tri et la valorisation de nos déchets sur l'ensemble de nos 384 points de vente est en cours d'étude.

Par ailleurs, FRANS BONHOMME opère la prescription des produits d'adduction d'eau potable avec une longévité exemplaire et a noué des

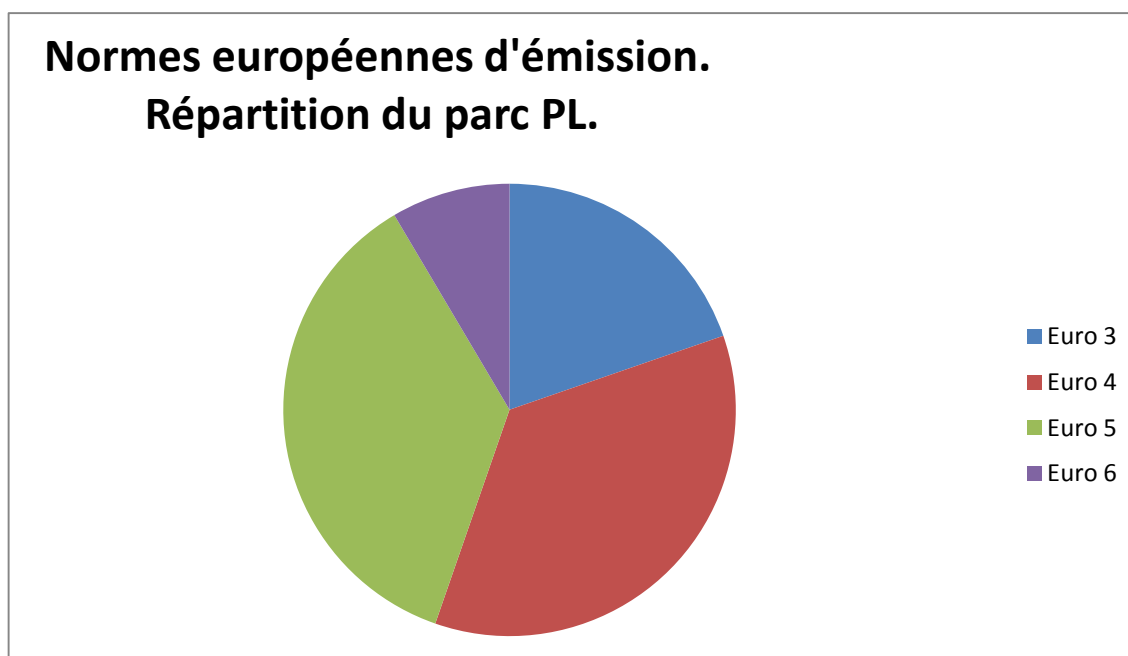
partenariats distributeur/fournisseurs pour accompagner l'évolution des normes d'assainissement individuel.

3.3. Principe n°9 : Diffusion de technologies respectueuses de l'Environnement.

Notre Bilan Carbone a mis en relief l'importance du transport de nos marchandises dans l'émission de gaz à effet de serre.

L'âge moyen de nos 400 poids lourds est d'environ 5 ans, celui de nos véhicules légers est de 1 an. Cette faible ancienneté permet de réduire nos émissions en GES par l'utilisation de technologies plus propres (moteurs peu polluants, véhicules hybrides) (Tableau 6) :

Tableau 7 :



4. Thématique sur la lutte contre la corruption

Nos opérations commerciales ainsi que notre politique de cadeaux clients respectent la réglementation et les montants unitaires ne dépassent pas les seuils légaux applicables.